



## Certification des démarches qualité de l'étanchéité à l'air des bâtiments ou des réseaux aérauliques dans le cadre de la réglementation thermique

*Mise à jour le 11/03/2019*

La présente liste recense les organismes certificateurs autorisés par l'État à délivrer des certifications « démarche qualité de l'étanchéité à l'air des bâtiments ou des réseaux aérauliques », selon l'arrêté du 19 décembre 2014 modifiant les modalités de validation d'une démarche qualité pour le contrôle de l'étanchéité à l'air par un constructeur de maisons individuelles ou de logements collectifs et relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments collectifs nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment collectif (annexe 1).

Un organisme certificateur non encore accrédité pour la certification considérée ayant signé une convention avec le ministère en charge de la construction peut commencer cette activité dès lors qu'il a déposé une demande d'accréditation et que le Comité français d'accréditation a admis la recevabilité de cette demande. Il peut continuer à exercer cette activité de certification pendant une durée d'un an maximum à compter de la notification de la recevabilité de sa demande. A défaut d'accréditation obtenue dans ce délai, il doit cesser ladite activité et les clients qu'il a certifiés doivent obtenir le transfert de leur certification auprès d'un organisme certificateur accrédité. Ce dernier étudie la demande de transfert et réalise une évaluation appropriée pour établir s'il peut émettre un certificat dont le cycle de certification est repris à la même étape que celle dans laquelle il était auparavant.

| Organisme certificateur   | Contact   | Nom de la certification   | Champ d'application de la certification                                     |
|---|---|---|---|
| <b>PROMOTELEC SERVICES</b><br><br>Tour Chantecoq<br>5 rue Chante-Coq<br>92808 PUTEAUX Cedex<br><a href="http://www.promotelec-services.com">www.promotelec-services.com</a>                                | Christophe Poujouly<br><br>05.34.36.80.05<br><br><a href="mailto:batipermea@promotelec-services.com">batipermea@promotelec-services.com</a> | Bâtiperméa<br><br><br><a href="http://www.promotelec-services.com/certifications-logements/certification-demarche-qualite.html">www.promotelec-services.com/certifications-logements/certification-demarche-qualite.html</a>                   | Etanchéité à l'air du bâtiment en Maison Individuelle                       |
| <b>CERQUAL</b><br><b>Qualitel Certification</b><br><br>136, Boulevard Saint-Germain<br>75006 Paris<br>Tél : 01 42 34 53 00<br><br><a href="http://www.qualite-logement.org">www.qualite-logement.org</a> | Laetitia CHERCHI<br><br>01.44.96.52.52<br><br><a href="mailto:l.cherchi@cerqual.fr">l.cherchi@cerqual.fr</a>                                | PRO PERMEA par Qualitel Certification :<br><br><br><a href="https://qualitel.org/certification-maison/vous-etes-professionnel/etancheite-a-l-air/">https://qualitel.org/certification-maison/vous-etes-professionnel/etancheite-a-l-air/</a> | Etanchéité à l'air du bâtiment en Maison Individuelle et bâtiment collectif |